

# Fiche à destination du maître d'apprentissage

## Qu'est-ce qu'un maître d'apprentissage?

Le Maître d'apprentissage est la personne directement responsable de l'apprenti(e) au sein de la collectivité. Il est primordial d'associer le maître d'apprentissage à chaque étape du contrat d'apprentissage (recrutement, choix, accueil apprenti(e)...)

- L'agent doit être majeur et remplir toutes les garanties de moralités (Art. R6223-22 du Code du travail), Il doit disposer du temps nécessaire au suivi de l'apprenti(e) et bénéficier, idéalement, de formations aux fonctions tutorales.
- Il est important d'être motivé et volontaire pour former l'apprenti et de prendre connaissance de toutes les démarches qui l'entoure

Sous certaines conditions, la fonction de maître d'apprentissage peut être partagée entre plusieurs agents constituant une équipe tutorale. Un maître d'apprentissage référent¹ est alors désigné. Il assure la coordination de l'équipe et la liaison avec le centre de formation d'apprentis.

### Les conditions pour être maître d'apprentissage?

Les conditions pour être maître d'apprentissage sont les suivantes :

1° Les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, justifiant d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;

2° Les personnes justifiant de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti(e). Les stages et les périodes de formation effectués en milieu professionnel, dans le cadre d'une formation initiale, y compris sous contrat d'apprentissage, ou d'une formation continue qualifiante prévue à l'article L. 6314-1, ne sont pas pris en compte dans le décompte de la durée d'expérience requise.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Art. R6223-23 du Code du travail

## Ses activités principales

Missions	Objectifs pour l'apprenti(e)	Activités du Maître d'apprentissage
Accueillir	S'intégrer rapidement dans la collectivité, le service, l'équipe, le poste	<ul> <li>Accueillir, guider, renseigner, faire visiter</li> <li>Présenter la collectivité, le service, l'équipe, le poste</li> <li>Faire le point avec la personne qualifiée (hiérarchie, services RH) à la fin de la période d'essai</li> </ul>
Construire un parcours	Maîtriser les activités et les comportements professionnels attendus en situation de travail	<ul> <li>Préparer et organiser le parcours et les activités confiées à l'apprenti(e)</li> <li>Rendre les situations de travail formatrices</li> </ul>
Accompagner	Valoriser, analyser et capitaliser les expériences professionnelles Acquérir progressivement l'autonomie et les compétences nécessaires à l'exercice du métier.	<ul> <li>Suivre le parcours et l'ajuster</li> <li>Apprécier les comportements et compétences et faire le point sur les acquis professionnels</li> <li>Assurer le lien pédagogique avec le centre de formation</li> <li>Veiller à la présence en cours de l'apprenti(e) via un contact permanent avec le centre de formation</li> <li>Accompagner l'apprenti(e) dans la construction de son projet professionnel</li> </ul>
Evaluer	Identifier les compétences acquises et celles restant éventuellement à acquérir Faire un bilan sur son parcours d'apprentissage en lien avec le CFA(S)	<ul> <li>Planifier les évaluations et les bilans</li> <li>Evaluer les compétences acquises par l'apprenti(e)</li> </ul>

## Les qualités du maître d'apprentissage

Pour assurer pleinement son rôle, le maître d'apprentissage doit faire preuve des principales qualités suivantes :

Savoir-être	Comment ?
Transmettre ses compétences	<ul> <li>Ecoute, communication et pédagogie</li> <li>Organiser et planifier</li> <li>S'adapter et se remettre en question dans le but constant de faire gagner l'apprenti en autonomie</li> </ul>
Être capable d'évaluer	<ul> <li>Être objectif</li> <li>Avoir l'esprit d'analyse</li> <li>Avoir une démarche positive et constructive</li> </ul>
Travailler en transversalité	• Esprit d'équipe, échanger avec le service RH, le CFA et autres structures

## La formation du maître d'apprentissage

Afin d'accompagner les maîtres d'apprentissage dans leur mission d'accompagnement des jeunes apprenti(e)s, le CNFPT propose une formation ainsi qu'un guide.

#### **INTITULE DE LA FORMATION:**

- ✓ La fonction de tuteur d'apprenti
- ◆ Un guide est mis à disposition par le CNFPT au lien suivant :

https://www.cdg27.fr/wp-content/uploads/2017/01/guide maitre apprentissage.pdf